



# NOUVELLE NORME RT2012 REMPLACANT LA RT2005

Par **geoandjo**, le **22/04/2015** à **12:37**

Bonjour,

**La NORME RT2012 applicable en debut 2013**, cette nouvelle normes qui reglemente la construction ( pavillons maisons appartements, etc ! ) semble avoir provoquée une catastrophe....provoquée **l'effondrement du secteur de la construction de debut 2013.....date de son entree en vigeu ! cela sur l'ensemble du pays** un effet pervers que n'avait vue venire , les iniateurs ( lobby / legislateur ) **l'explication est pourtant claire, visible, surtout pour la banque qui refuse le credit ( donc le permis, le chantier! ) au motif que les revenus de l'accident a la propriete ( souvent modeste ) n'ayant pas augmentes de 30%, ce qui est la difference de cout entre un devis à la NORME RT2012 et un devis à la NORME RT2005 ( Celle ci en vigeur ju-se-qu'en fin 2012 ou alors la construction tournait a plein regime, permettant de reduire la crise du logements et avec le chomage !)**

La loie, en ne laissant pas coexister ces deux normes , l'une pour l'habitat modeste et l'aure pour le batis de standing ! en rendant **OBLIGATOIRE** la reglementation la plus complexifiée donc fatalement la plus **ONEREUSE** ( Ceci dans une democratie voulue dite des libertées ! ) La loi serait elle alors a l'origine de la crise du batiment notre locomotive nationale ( depuis 2013 en 2014 en 2015 encore ! ) cela en reffusant le droit a la diversité, ici, par l'acces a la propriete selon ces moyens !

**Question: Ayant bloqué mon projet de construction qui passait en RT2005 dois je attendre une evolution de la loi vers plus de libertée ( autoriser la RT2005 ou RT2012 au choix des moyens pecuniers de chacun ( ce qui ferait demarrer illico le secteur de la construction !)**

**ou renoncer definitivement à devenir proprietaire ?**

**Avis bienvenus!**